

1.6

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221212-314211-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 décembre 2022

Affiché le 21 décembre 2022

Suite à la convocation en date du 28 novembre 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Christian POIRET, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Doriane BECUE donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Marie CIETERS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Didier MANIER, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Valérie LETARD donne pouvoir à Barbara COEVOET, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Christine DECODTS, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FERNANDEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Isabelle CHOAIN, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Max-André PICK, Michel PLOUY, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Acquisition d'une parcelle non bâtie pour l'extension du Musée Matisse auprès de la Commune de Le Cateau-Cambrésis.

Vu le rapport DI/2022/412

Vu l'avis en date du 5 décembre 2022 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'acquisition par le Département du Nord de la parcelle AC 514 d'une superficie de 853 m² sis rue Charles Seydoux, auprès de la ville de Le Cateau-Cambrésis au prix de 150 000 € hors frais, afin de réaliser un cheminement facilitant l'accès des groupes au Musée Matisse ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats, actes et tous documents correspondants ;
 - d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 24001OP036.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 29.

Madame CLERC est Adjointe au Maire de Le Cateau-Cambrésis. En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum. Elle n'assiste pas à cette partie de la réunion.

46 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

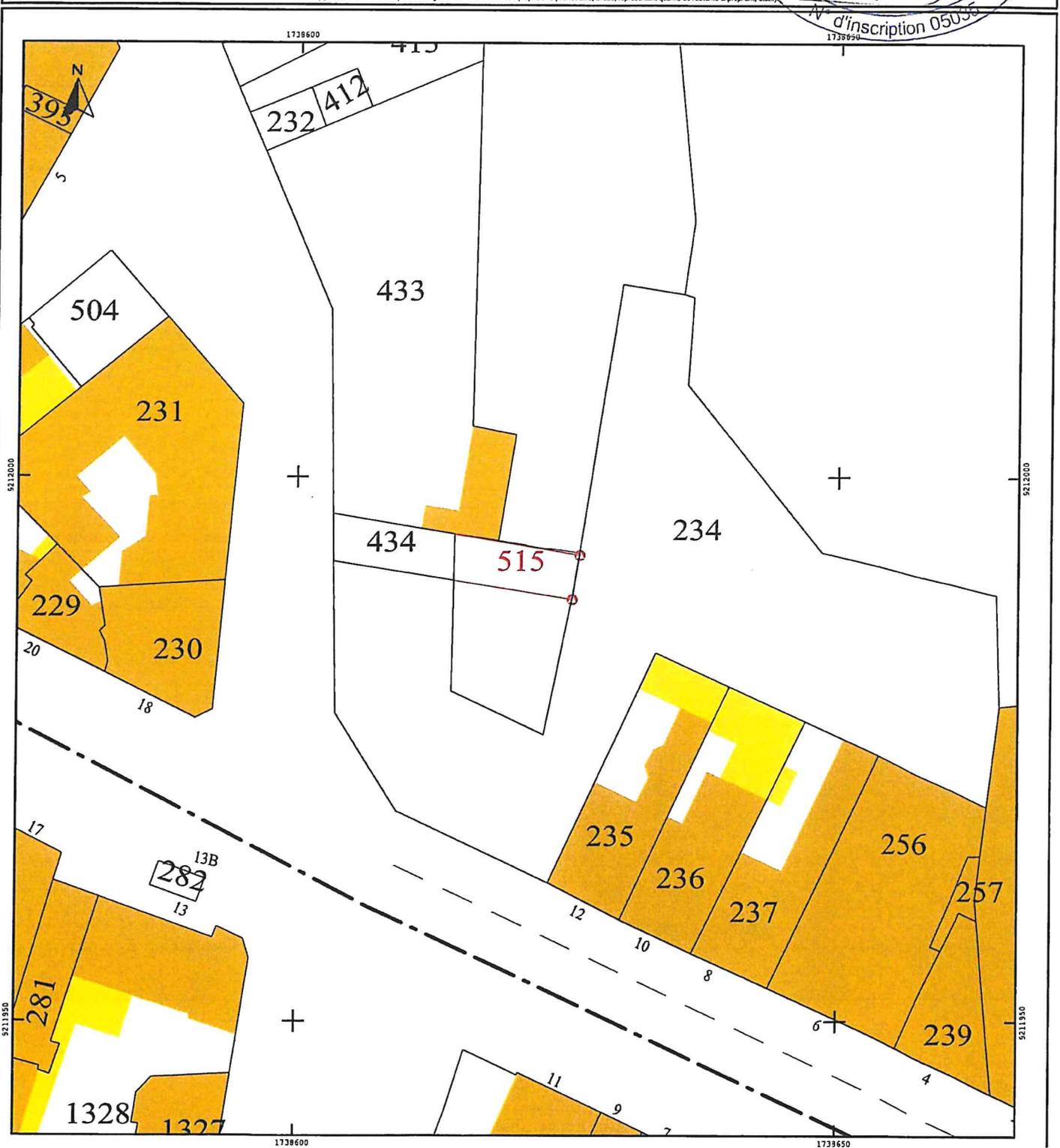
Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Commune : LE CATEAU CAMBRESIS (136)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : AC Feuille(s) : 000 AC 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 13/09/2022 Support numérique : -----
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1045P Document vérifié et numéroté le 13/09/2022 A Valenciennes Par Jérémie Guidez Géomètre Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à ----- Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463. A -----, le -----	D'après le document d'arpentage dressé Par BENOIT BRIFFAUT (2)
Service départemental des impôts fonciers Pôle de topographie et de gestion cadastrale Rue Raoul Follereau B.P. 10439 59322 VALENCIENNES CEDEX Téléphone : 03 27 14 66 80 sdfif.nord.ptgc@dgifp.finances.gouv.fr	Modification selon les enonciations d'un acte à publier	Révisé le 08/09/2022 Benoit BRIFFAUT Expert de Justice GEOMETRE-EXPERT D.P.L.G. 4 bis de la rue de Valenciennes 59000 CAMBRAI Tél. 03 27 70 74 53 V d'inscription 05036



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 19/09/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : CARON - BRIFFAUT

SF2204328648

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 059				Commune : 136			LE CATEAU CAMBRESIS			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
				Domaine non cadastré			136 0001045	AC	0515	0ha00a50ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



Commune :
LE CATEAU CAMBRESIS (136)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1044U
Document vérifié et numéroté le 16/09/2022
A Valenciennes
Par Jérémie Guidez
Géomètre
Signé

Service départemental des impôts fonciers
Pôle de topographie et de gestion cadastrale
Rue Raoul Follereau
B.P. 10439
59322 VALENCIENNES CEDEX
Téléphone : 03 27 14 66 80

sdif.nord.plgc@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A -----, le -----

Section : AC
Feuille(s) : 000 AC 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 16/09/2022
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé

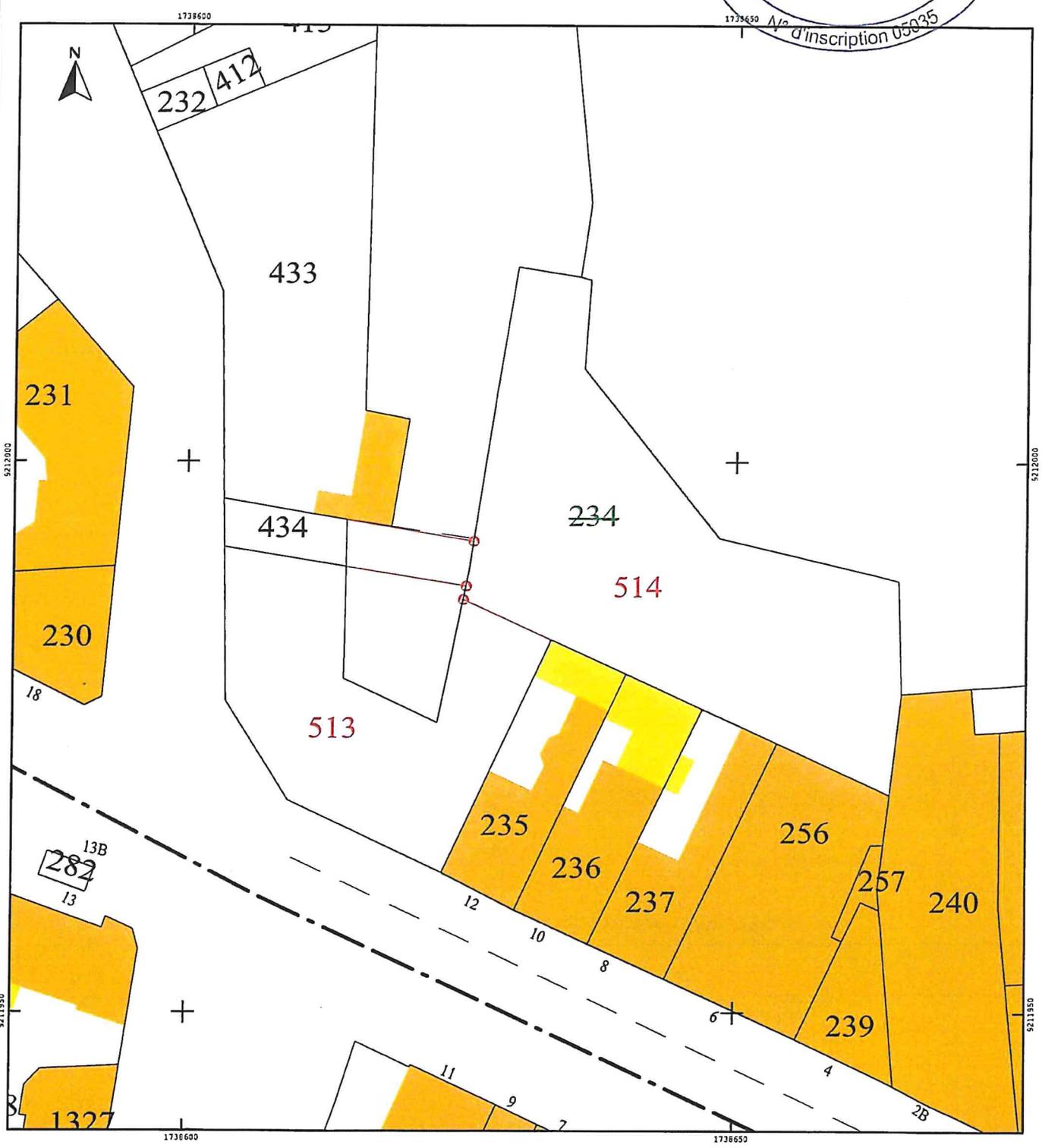
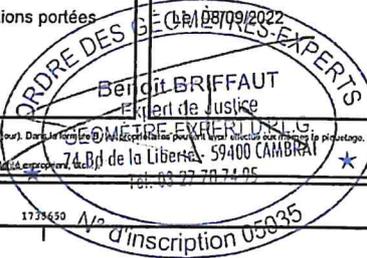
Par BENOIT BRIFFAUT (2)

Réf. : P221223

16/09/2022

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires ont pu être assistés par un tiers (le piquetage).
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'association, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orsleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 19/09/2022

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : CARON - BRIFFAUT

SF2204328623

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 059			Commune : 136				LE CATEAU CAMBRESIS			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AC	0234			RUE CHARLES SEYDOUX	0ha13a15ca		136 0001044	AC	0513	0ha04a62ca
							136 0001044	AC	0514	0ha08a53ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

--

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



DEPARTEMENT DU NORD

Commune de

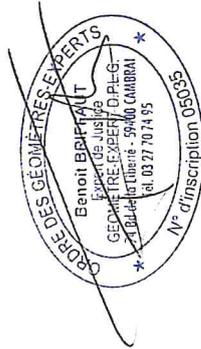
LE CATEAU CAMBRESIS

Rue de Bois mon plaisir

PLAN de DIVISION

de la propriété cadastrée

Section A n°234 et Domaine public en AZ n°513 à 515



LEGENDE

- Limite réelle
- - - Représentation fiscale et administrative (limite non réelle, non bornée et non contractuelle)
- Marque de privativité
- ↔ Marque de mitoyenneté
- 10.00 Côtés réelles issues du Bornage et/ou de la Division
- 10.00 Côtés de rattachement

ECHELLE: 1/250



P22 | 223
 Plan dressé le : 28.06.2021
 Application des documents DMFC n° 1044U le
 16.09.2022 et DMFC n° 1045P le 13.09.2022

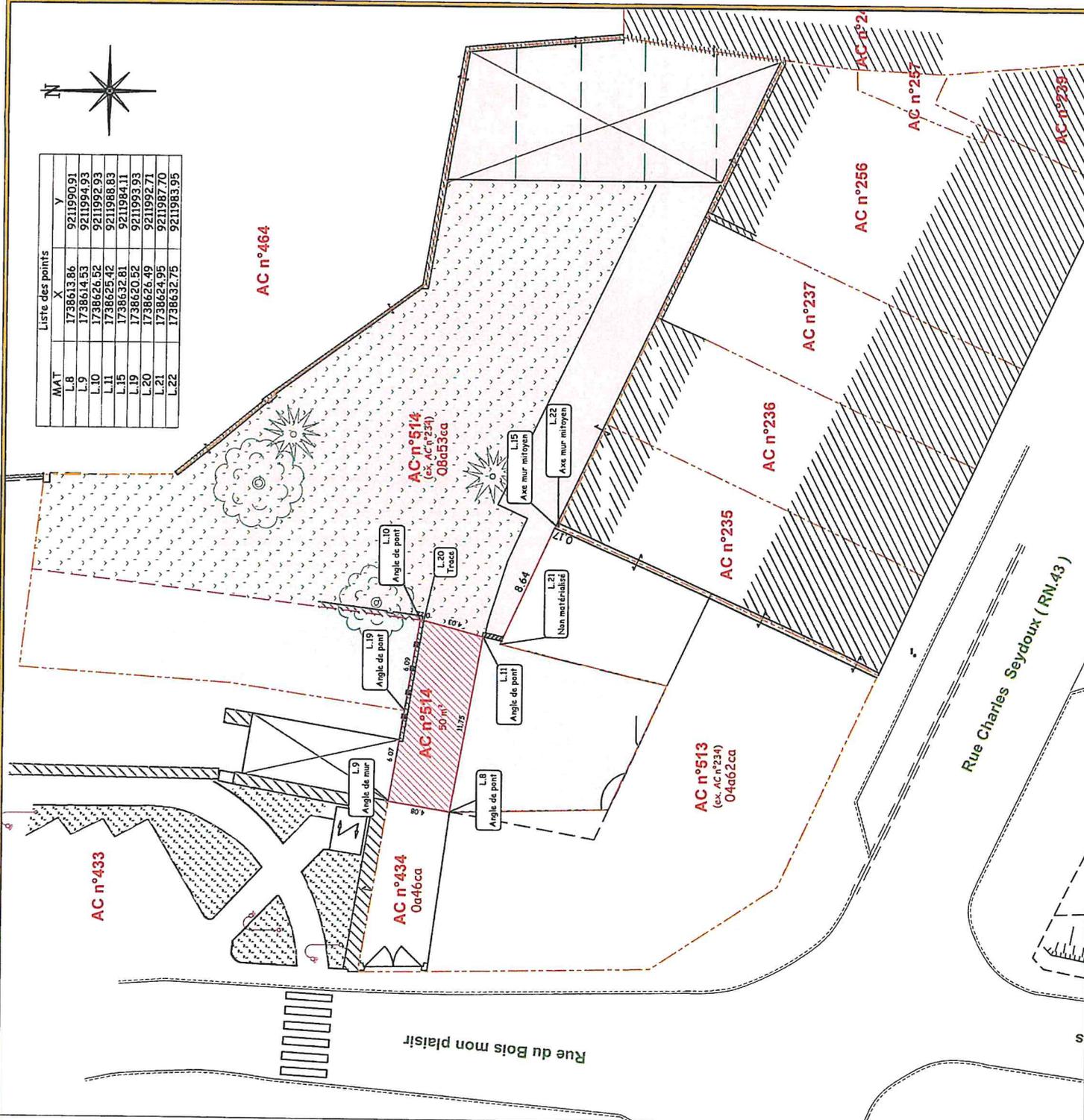
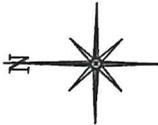
CABINET
CARON - BRIFFAUT

74 BOULEVARD DE LA LIBERTÉ
 59100 ANSAS
 TEL. 03.20.73.33.73



GÉOMÈTRE-EXPERT
 CONSULTANT FISCAL ET CADASTRAL

Liste des points		
MAT	X	Y
L.8	1738613.86	9211990.91
L.9	1738614.53	9211994.93
L.10	1738626.52	9211992.93
L.11	1738625.42	9211988.83
L.15	1738632.81	9211984.11
L.19	1738620.52	9211993.93
L.20	1738626.49	9211992.71
L.21	1738624.95	9211987.70
L.22	1738632.75	9211983.95



COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 12 décembre 2022

OBJET : Acquisition d'une parcelle non bâtie pour l'extension du Musée Matisse auprès de la Commune de Le Cateau-Cambrésis.

Par délibération n° DAI/2010/1511, le Département a validé l'acquisition du Marché Couvert, sis rue Charles Seydoux, auprès de la ville de Le Cateau-Cambrésis, bâtiment attenant au musée Matisse, au montant de 115 000 € pour le développement des activités du Musée, acquisition régularisée par acte authentique en date du 12 mars 2011.

Le projet de restructuration et d'extension du Musée Matisse, au Cateau-Cambrésis, ville natale de l'artiste, conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre menée par l'architecte Bernard Desmoulin, pour un montant de 12 000 000 €, vise les objectifs suivants :

- extension maximum des espaces d'exposition dédiés à la collection Matisse,
- inversion du sens de visite pour commencer par la collection Matisse jusqu'au carrefour des 3 autres expositions, Herbin, Claisse, Tériade et exposition temporaire,
- réaménagement de l'accueil du musée et de la boutique,
- création d'un nouvel accueil pour les groupes et de 4 ateliers pédagogiques optimisés,
- réfection des installations techniques existantes de contrôle du climat.

La ville de Le Cateau-Cambrésis, par délibération du 12 novembre 2015, a confié par convention à l'Etablissement Public Foncier Hauts-de-France la mission de traiter la friche commerciale « Logimob » d'une surface totale de 1 350 m² en vue de la réalisation d'un projet de logements porté par PARTENORD HABITAT, comprenant également les modalités d'accès à la future extension du musée et la reconstitution du front bâti en centre-ville. La Ville est devenue propriétaire de ces parcelles déconstruites par l'EPF Hauts-de-France à la fin de l'opération.

Pour faciliter l'accès de groupes au musée, il a été identifié dans le cadre des travaux d'extension du musée, commencés en 2022, la nécessité de réaliser un cheminement entre le parking bus situé rue du Bois Mont Plaisir et l'arrière du Marché Couvert, le long du Parc Fénelon.

De fait, par courrier du 22 août 2022, le Département s'est porté acquéreur de la parcelle AC514 d'une superficie de 853 m² (document d'arpentage en annexe 1), permettant la réalisation de cet aménagement, pour un montant de 150 000 € hors frais et a sollicité la mise à disposition de la passerelle au-dessus de la Selle relevant du domaine public communal et dont il assurera le réaménagement pour un montant estimé à 208 000 €.

Par délibération du 18 octobre 2022, la ville de Le Cateau-Cambrésis a validé les modalités de cette cession et la mise à disposition de la passerelle aux conditions proposées par le Département.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle AC 514 d'une superficie de 853 m² sis rue Charles Seydoux, auprès de la ville de Le Cateau-Cambrésis au prix de 150 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avant-contrats, actes et tous documents correspondants ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération 24001OP036.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24001OP036	24001E05	16 000 000 €	2 805 058,46 €	150 000 €

Nicolas LEBLANC
Conseiller Départemental délégué au Patrimoine